



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 17 février 2022 — N° 32

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Françoise Bouchard, mairesse de Dixville.

M. Birnbaum (D’Arcy-McGee) fait une déclaration afin de saluer la mise en place d’un programme de suivi virtuel par L’Hôpital général juif.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner les attraits de la municipalité de Saint-Valentin.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de dénoncer les effets des mesures sanitaires sur les aînés vivant en CHSLD.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de saluer la reprise de la Poissonnerie Lauzier par M. Gabriel Tremblay.

17 février 2022

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner l'importance de l'accès au logement social et communautaire.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Marc Guilbault, directeur général du Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc.

Mme Chassé (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Héritage Saint-Bernard inc.

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de féliciter M. Steven Dubois, triple médaillé en patinage de vitesse aux Jeux olympiques de Beijing.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

17 février 2022

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 sur les sondages effectués dans le cadre du Plan triennal des sondages 2018-2021 de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 272-20220217)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 novembre 2021 par Mme Perry Mélançon (Gaspé) concernant le déplacement du régulateur d'Hydro-Québec du secteur Cap-au-Renard, à La Martre;

(Dépôt n° 273-20220217)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 novembre 2021 par Mme Sauvé (Fabre) concernant une compensation financière en dédommagement de la perte de qualité de vie due aux travaux du REM à Laval;

(Dépôt n° 274-20220217)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1^{er} décembre 2021 par M. Roy (Bonaventure) concernant la création d'un permis spécial pour la circulation sur les artères municipales avec un quadriporteur muni d'un habitacle;

(Dépôt n° 275-20220217)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 décembre 2021 par M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) concernant le maintien du service de traversier de Rivière-du-Loup.

(Dépôt n° 276-20220217)

17 février 2022

M. le président dépose :

Le rapport intitulé *Rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de monsieur Eric Lefebvre, whip en chef du gouvernement et député d'Arthabaska.*

(Dépôt n° 277-20220217)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 15 et 16 février 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 278-20220217)

Dépôts de pétitions

Mme Samson (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 56 141 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la levée de l'état d'urgence sanitaire.

(Dépôt n° 279-20220217)

Mme IsaBelle (Huntingdon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 780 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance officielle du Tartan « Plaid du Québec » (versions anglaise et française).

(Dépôt n° 280-20220217)

17 février 2022

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, elle dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 228 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance officielle du Tartan « Plaid du Québec » (version anglaise et française).

(Dépôt n° 281-20220217)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

Considérant que nous vivons désormais dans une ère où la désinformation s'accélère;

Considérant que plusieurs journalistes se font actuellement insulter et intimider dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant que les pratiques journalistiques standards requièrent une quête de faits exacts ainsi qu'un contenu impartial et équilibré;

QUE l'Assemblée nationale affirme qu'une information de qualité est un des piliers de notre démocratie;

17 février 2022

QU'elle réitère que le métier de journaliste se doit d'être exercé sans atteinte à l'intégrité physique ou morale de ceux qui le pratiquent;

QU'enfin, elle condamne les actes répréhensibles perpétrés et les propos injurieux véhiculés récemment à l'endroit de journalistes québécois.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 237 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la production d'un plan d'action afin de répondre aux problématiques à la Direction de la Protection de la jeunesse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'inquiétude des parents de Limoilou par rapport à l'augmentation de la norme de nickel dans l'air;

QUE l'Assemblée nationale demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de rencontrer les parents inquiets.

17 février 2022

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 238 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant un mandat à conférer au Vérificateur général du Québec afin qu'il fasse rapport sur les pratiques de gestion au sein du ministère de la Cybersécurité et du Numérique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail;

17 février 2022

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, il convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.
-

17 février 2022

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 05, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 15.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 16 février 2022, sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 11 h 23, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022.

Les travaux reprennent à 11 h 25.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

17 février 2022

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **239** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **240** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bonnardel, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 11 h 57, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022.

Les travaux reprennent à 11 h 58.

Du consentement de l'Assemblée, le débat se poursuit.

17 février 2022

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 06, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022.

Les travaux reprennent à 12 h 09.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **241** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 22 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 22 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **242** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

À 12 h 10, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

17 février 2022

Débats de fin de séance

À 13 heures, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) à Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports, portant sur le sujet suivant : « le projet de transport du REM »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Marissal (Rosemont) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « le projet-pilote des iPad dans les CHSLD ». Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, remplace le ministre pour ce débat.

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, propose l'ajournement des travaux au mardi 22 février 2022, à 10 heures.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 243 en annexe)

Pour : **82** Contre : **0** Abstention : **0**

À 13 h 26, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 22 février 2022, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

17 février 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 237)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

17 février 2022

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 238)

(Identique au vote n° 237)

17 février 2022

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

(Vote n° 239)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

17 février 2022

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 240)

(Identique au vote n° 239)

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports :

(Vote n° 241)

(Identique au vote n° 239)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 242)

(Identique au vote n° 239)

17 février 2022

Sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants :

(Vote n° 243)

POUR - 82

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	(Champlain)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Massé (QS)	
Dorion (QS)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	